

Motion 2023-GC-284

Le prix de pension dans les EMS doit être indexé au coût de la vie

Sehr geehrter Herr Präsident,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
Monsieur le Commissaire du Gouvernement
Chères et Chers Collègues

Je m'exprime au nom du Groupe Le Centre | Die Mitte.
Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec l'objet.

Le Centre | Die Mitte a pris acte de la réponse du Conseil d'Etat et l'a débattue à son interne. La motion sera **soutenue que par une minorité** de notre groupe.

La minorité de notre groupe se retrouve dans les argumentations des motionnaires dans le sens que sans augmentation du prix de pension, les directions des EMS ne seront pas en condition d'indexer les salaires du personnel de l'intendance et de l'administration. Il en résultera que dans le même EMS, certains salaires seront indexés et d'autres pas. Ce genre de discrimination n'est pas justifiée. Pour éviter des décisions prises au coup par coup et assurer la prévisibilité des moyens financiers dont les EMS pourront disposer pour l'année suivante, la motion demande en effet que le coût des soins fixé par le Conseil d'Etat soit indexé au coût de la vie.

On relève qu'une indexation automatique pourrait garantir une meilleure stabilité financière des EMS, en termes de gestion et de planification, et donc prévenir l'accumulation de déficits due à l'augmentation des coûts de la vie et préserver aussi les associations de commune de nouvelles reprises de coûts.

La majorité de notre groupe est de l'avis que le Conseil d'Etat doit pouvoir fixer le barème en regard des incidences sur le budget de l'Etat et de ses propres priorités, et cas échéant procéder aux arbitrages indispensables à l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

De plus il a été relevé que nous avons une structure avec des EMS « à deux vitesses ».

En effet, certains gros établissements ne nécessitent pas du tout de ces augmentations automatiques et donc il n'y a pas besoin de généraliser ce type d'augmentation.

Des soutiens financiers ont déjà été et sont déjà octroyés. Le système actuel donne exactement le soutien nécessaire.

Dans tous les cas, il est extrêmement important de ne pas dégrader ultérieurement les perspectives financières de l'Etat et justement, j'aimerais rajouter à titre personnel, que nous avons besoin d'une politique de vieillesse ACTIVE avec les bonnes priorités et en se donnant les moyens là où il faut, que ce soit en soutenant les structures médico-sociales et en parallèle le maintien à domicile qui peut aider d'un autre côté à comprimer les coûts de l'entrée en EMS.

Donc bien répartir les forces financières en faveur de nos aînées et des institutions dédiés.

Comme vous l'avez compris, Le Groupe Le Centre est partagé sur le soutien de la motion. **Dans sa majorité, il va la rejeter.**

Herr Präsident, ich habe geschlossen

Fribourg, Session 08-11.10.2024